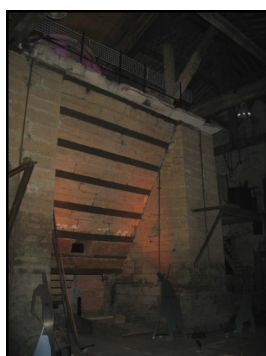




Les NOUVELLES de l'ACcRéPa

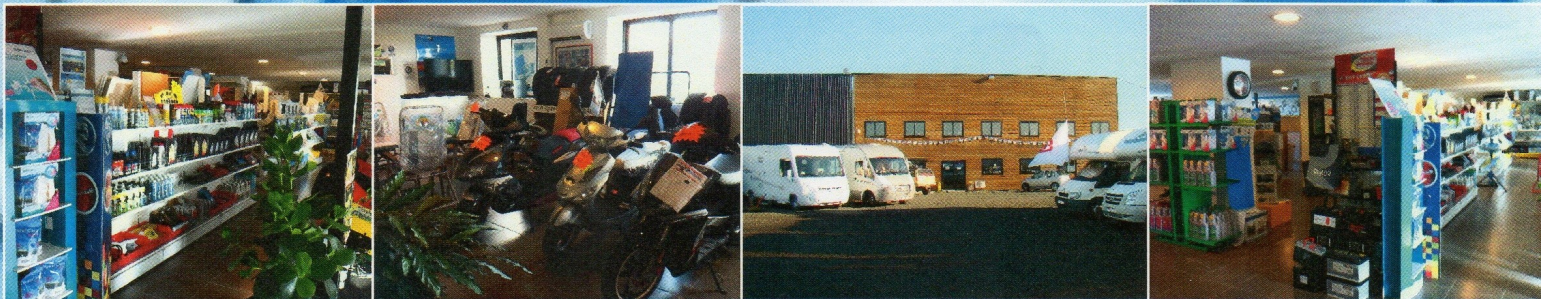


HORIZON LIBERTE

Automobiles et Camping Cars

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry
mail : contact@horizonliberte.fr



-10% sur les accessoires
Réservé aux membres de
l'ACCREPA

Magasin d'Accessoires
et Pièces détachées

Atelier Automobiles et Camping-cars

Association Camping-Cariste Région Parisienne

2 rue Saint Philibert - 91220 Le Plessis-Paté

☎ 06.10.92.08.22

Courriel : accrepa@accrepa.fr Site Internet <http://www.accrepa.fr>

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le N° W782001836
Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance ALLIANZ n° 45413848
Affiliée à la Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes (F.I.C.M.).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

selon l'Assemblée Générale du 17 novembre 2012 et le Conseil d'Administration du 18 novembre 2012



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



PRÉSIDENTE
Jocelyne LEBLANC
☎ 06.10.92.08.22
Courriel : leblancjojo@hotmail.com



Vice-présidente
Trésorière
Brigitte LE CALVEZ
☎ 01.69.38.92.15 / 06.08.06.08.01
Courriel : brigittelecalvez@hotmail.fr



Vice-président
Roger OLLIVIER
☎ 06.84.98.79.70
Courriel : rogerollivier@sfr.fr



Comptable
Jean-Claude METEYER
☎ 06.60.23.09.98
Courriel : maxamelina@orange.fr



Secrétaire
Relations publiques
Annick DEBAERT
☎ 06.80.06.88.00
Courriel : annick.debaert@free.fr



Coordinateur de sorties
Guy FRESSANCOURT
☎ 01.69.83.09.78 / 06.08.62.07.80
Courriel : guy.fressancourt@sfr.fr



Publicité
Liliane FERRAND
☎ 01.48.28.27.16 / 06.80.04.85.55
Courriel : liliane.ferrand44@orange.fr



Responsable site internet
Jean-Claude MOUFFLE
☎ 01.69.31.47.06 / 06.59.84.83.08
Courriel : jean-claude.mouffle@sfr.fr



Boutique ACcRéPa
Nicole LIEBIG
☎ 06.80.62.94.07
Courriel : francois.liebig@orange.fr



Sonorisation
Marc BEAURAIN
☎ 01.64.06.95.38 / 06.83.42.96.76
Courriel : beaurain.marc@orange.fr

DÉLÉGUÉS



Rédaction Journal
Marie-Louise LEVEQUE
☎ 01.60.84.54.57 / 06.74.35.97.46
Courriel : mlgrimaux@free.fr

RÈGLES DE PARUTION : « Les Nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution trimestrielle (Mars, Juin, Septembre, Décembre) avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non-conforme aux buts de l'Association.

Coordonnées GPS: Latitude :44.77526°
Longitude :3.88788°

N88

Brioude
Crapon
Aurec
Sainte-Genève
Langheac
Saugues

PRADELLES Haute - Loire

BIENVENUE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'aire de la salaison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'aire de la salaison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'aire de la salaison est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR

AIRE DE LA SALAISSON

43
Pradelles

www.salaisons-de-pradelles.fr

Pelletier textiles
au service du textile technique

Protection thermique
pour Camping car, Caravanes, Véhicules de tout genre, Objets de la vie courante (baffles, coussins mobilhome)

Bâches pour Terrasse mobilhome, maison, porte de garage en PVC... Voitures, Motos, Vélos... Remorques particuliers ou agricoles, Signalisation chantiers, Protection pylônes de remonte pentes, Solettes, Tauds de bateau, Réparation toiles sportives (parachute, voiles marines), Création banderoles pub, Tapis de sol pour milieux scolaires...

-10% aux ACcRéPiens hors promotion

Pelletier textiles - 64 rte de Foëcy - 18100 Vierzon
Tel : 09 53 375 721 - Fax : 09 58 375 721
www.pelletier-textiles.com
contact@pelletier-textiles.com

PLASTOREX

ZI du plan d'acier – 39200 St Claude
Tél. : 03 84 45 84 45 - contact@plastorex.com

www.plastorex.com



Fabriqué dans le Jura
La garantie d'une vaisselle de qualité et d'un service de proximité

VAISSELLE EN MÉLAMINE DE QUALITÉ UTILISÉE PAR TOUS LES PROFESSIONNELS EN COLLECTIVITÉ

TESTÉE PAR DES LABORATOIRES AGRÉÉS



SOMMAIRE

Pages

Composition du Conseil d'Administration	3
Bienvenue - Remise de plaque bleues.....	6
Le mot de la Présidente	7
Information du coordinateur des sorties	7
FFACCC-CLC : Bilan des actions	8
FFACCC : Compte-rendu de l'AG 2012	9
ACcRéPa : Compte-rendu de l'AG 2012	10-11-12
Prévisions de sorties	13

Au programme :

• Circuit en Bourbonnais-Livradois	14
• Pays de Somme.....	15
• Festival international de folklore Port-sur-Saône ...	16
• Fête de la Bière	22

Comptes rendus :

• Téléthon	23
• Réveillon 2012-2013	23
• Sortie Lac du DER	24 - 25

Bulletins d'inscription sorties :

• Bourbonnais-Livradois	26
• Pays de Somme	27
• Festival folklorique Port-sur-Saône	28
• Fête de la bière	29

Bulletin d'adhésion ACcRéPa	31
--	----

Conditions générales et particulières	32
---	----

ANNONCEURS

ALDEN

ESSONNE-CARAVANES

EUROMER

EXPO CAMPING-CARS

VANS FAUTRAS

FIRESTONE-DRIVERITE

HEDWIG

HORIZON LIBERTÉ

MAIF

MARQUET

MAURITANIE AVENTURE

PELLETIER

PLASTOREX

PROTEC-CAR

SALAISONS DE PRADELLES

**L'ACcRéPa remercie les annonceurs qui,
par leur contribution,
permettent la parution de ce bulletin.**



HEDWIG

(Hébergement et Envoi des Dépeches par Web
pour les Itinérants et les Globes trotters)

**Grace à HEDWIG, vos courriers vous
suivront dans tous vos déplacements**

*****C'est simple et pratique*****

**Utilisez une adresse fixe en France
Et gérez votre courrier postal à distance!**

**Vous pouvez consulter nos formules sur
www.hedwig-france.com**



Contactez nous sur le:
04 32 76 28 43 ou 06 12 63 50 35
Ou envoyez nous un mail sur
l'adresse :
contact@hedwig-france.com

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Sur tous sujets concernant la vie de notre association :

Utiliser ce bon pour votre réponse et l'adresser à

JOCELYNE LEBLANC
Rue Saint-philibert
91220 LE PLESSIS-PATE

ou leblancjojo@hotmail.com

BIENVENUE A L'ACcRéPa

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux amis qui nous ont rejoints au cours de ces derniers mois

Département

BRICOUT Patrice et Marie-Noëlle	78
CHARLES Harold et Claudine	91
CHICOT Jacky et Marie	28
GRANDAMME Pierre et Régine	92
SILVESTRI Jean-Paul et Marie-Hélène	78

Nous espérons les voir souvent

REMISE DE PLAQUES BLEUES



Alain et Claudine COUSIN
Entourés de Jean-Claude et Evelynne MOUFFLE



Jean-Paul et Marie-Hélène SILVESTRI
(déjà possesseurs d'une plaque bleue obtenue dans un précédent club)
Entourés de Yves et Catherine THOMASY

NÉCROLOGIE



C'est avec regret que nous apprenons le décès de notre ami Daniel GESLIN qui nous a quittés le 20 février dernier des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Nos pensées vont vers Nicole, son épouse, et sa famille à qui l'ACcRéPa présente ses plus sincères condoléances.

Jocelyne LEBLANC



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers Amis,

L'année a commencé par notre traditionnelle galette à Fontaine-Fourches avec une invitée de marque : **LA NEIGE**. L'organisation a été quelque peu perturbée mais, malgré les désistements de dernière minute, nous avons passé un agréable week-end.

Pendant ce temps quelques équipages se baladent, là-bas, au soleil, en Mauritanie ou au Maroc. Les nouvelles sont bonnes, tout se passe bien.

Nos activités vont reprendre en Avril. Nous allons enfin retrouver les copains. A ce propos, les sorties auxquelles il fallait s'inscrire sont depuis longtemps complètes. Un conseil, n'attendez pas si vous ne voulez pas faire partie de "la liste d'attente". On ne dit pas: j'ai le temps; on se dit : vite une enveloppe et un timbre..." Croyez bien que ce n'est pas de gaité de cœur que les organisateurs limitent le nombre de participants.

La FFACCC organise la fête des clubs cette année à Orange courant Mai. Il est de notre devoir de remettre en jeu la coupe que l'on a gagnée l'année dernière. Je compte sur votre présence, vous pouvez encore vous y inscrire. Le bulletin d'inscription se trouve dans la revue de Décembre 2012. Nous sommes, pour l'instant, 16 équipages et je les en remercie. Vous aussi venez défendre les couleurs de notre club.

Pour cette occasion, si vous désirez commander la tenue vestimentaire de l'ACcRéPa, téléphonez à Nicole et François LIEBIG. Ils se feront un plaisir de vous les apporter à Orange.

Vous avez dû recevoir le livret des Partenaires de la FFACCC. Profitez-en au maximum.

Dans vos achats n'oubliez pas non plus nos annonceurs. Ils nous aident par leur participation financière à confectionner votre revue préférée «les Nouvelles de l'ACcRéPa ».

Vous voulez des nouvelles de notre club ? Alors consultez notre site internet, Jean-Claude Mouffle le tient à jour très régulièrement.

Je pense aussi à ceux qui ont des problèmes de santé, qui ont du subir une intervention chirurgicale. Gardez le moral pour que l'on se retrouve au croisement d'un chemin.

Pour finir, je tiens à dire un GRAND MERCI aux membres du Conseil d'Administration qui œuvrent avec moi pour que l'ACcRéPa vive et reste un club de copains.

Avec ma plus sincère amitié

JOCELYNE

Information à tous les organisateurs de sorties

Lors du Conseil d'Administration du 17 novembre 2012, la fonction de coordinateur de sorties m'a été attribuée.

En conséquence, toutes les personnes qui ont l'idée ou l'intention d'organiser une sortie ou un petit périple pour **2014**, sont aimablement priées de me joindre afin d'établir avec précision un calendrier cohérent pour toute l'année à venir. Merci d'avance.

Bien amicalement

Guy FRESSANCOURT

Email : guy.fressancourt@sfr.fr (tout en minuscule)

Tel : maison 01 69 83 09 78.

Portable 06 08 62 07 80.





Défense de notre liberté de stationnement.

Bilan des actions du Comité de Liaison du Camping-car et de la FFACCC en 2012.

Actions du C.L.C.

- 141 visites de communes (dont 14 contre-visites) réparties de la façon suivante :
 - 99 sur littoral.
 - 27 à l'intérieur.
 - 20 en montagne.

• Résultats de ces visites des 135 communes :

- 16% ne disposent pas d'interdiction de stationnement illégale.
 - 3% le stationnement est en voie d'amélioration.
 - 84% sont dans l'illégalité.

• Motivations des interdictions de stationnement illégales :

- La lutte contre l'envahissement des véhicules saturant les zones de stationnements (principalement sur le littoral, les lacs et les points d'eau)..
- La lutte contre les incivilités des utilisateurs, même sporadiques.
- La lutte contre la dispense de la taxe de séjour (pression des Offices de tourisme et camping).
- Lutte des habitants qui cherchent à préserver leur tranquillité et la vue devant leur habitation.
- La pression de établissements l'hôtellerie de plein air qui voient une concurrence déloyale dans la notion d'hébergement proposée par le camping-car.

Bilan juridique en 2012 :

- 30 procédures en cours de demande d'abrogation de l'arrêté municipal avec dans certains cas, suppression de la signalisation routière illégale.
- 10 démarches amiables avec résultats positifs (abrogation amiable et suppression de la signalisation routière illégale)

Autres actions du C.L.C. et de la F.F.A.C.C.C.

- Diffusion de visuels, de sensibilisation aux incivilités, dans la presse spécialisée en juillet et septembre (C.L.C. et F.F.A.C.C.C.)
- Création par UNI VDL et CLC d'une brochure « Droit de l'accueil et du stationnement en camping-car ». Téléchargeable sur le site internet : www.accueil-camping-car.com
- Rencontres avec des élus et des décideurs locaux et territoriaux au dernier salon des véhicules de loisirs du Bourget (C.L.C.)
- Conseils et assistance pour la création de structures pour camping-cars par les clubs, la F.F.A.C.C. et le C.L.C.
- Inaugurations d'aires de services et d'accueil par les clubs de la F.F.A.C.C.
- Lutte contre les tarifs très élevés des aires de stationnement et de services destinées aux camping-cars par la création d'un fichier national des campings municipaux à moins de 10€ (2 adultes et un C.car).

Sur le site internet : www.camping-municipal.org vous trouverez tous les campings municipaux de France et vous pourrez ainsi choisir votre étape à moindre coût avec tous les services d'un camping.

Exemple : le camping municipal de JOIGNY (89) propose un forfait à 5,10€ pour 2 personnes et un C.car.

F.F.A.C.C.C. Février 2013 www.ffaccc.fr

FFACCC, Fédération Française des Associations et Clubs de Camping-Cars

20-22, rue Louis Armand 75015 PARIS - tél : 01.45.58.57.86 - Site Web : <http://www.ffaccc.fr> -

Courriel : contact@ffaccc.fr



Fédération Française des Associations et Clubs de Camping Cars

FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS & CLUBS DE CAMPING-CARS

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 11 octobre 2012 à MILLY LA FORET (91)

Présents : 21 clubs représentés sur 28 composant la FFACCC - voir la liste d'émargement.

Le président Luigi BIANCHI ouvre la séance à 9 h 20 et souhaite la bienvenue à tous les participants, puis il soumet le compte rendu de l'AG du 28.09.2011 à l'approbation de l'assistance : le CR est adopté à l'unanimité.

L. BIANCHI remercie M.M. & M. COUTURIER pour l'organisation de cette réunion ainsi que tous les organisateurs de manifestations.

Rapport moral : Un grand merci au CCC Centre et en particulier aux bénévoles qui ont largement contribué pour l'organisation du Forum des voyages de Châteauroux et des rencontres fédérales de Moulins où il y avait 191 équipages dont 51 du club organisateur. Des remerciements et des encouragements vont aussi aux nombreux clubs, et à leurs membres bénévoles, qui ouvrent leurs sorties aux autres adhérents de la Fédération. D'autres remerciements vont aussi à tous les membres bénévoles qui ont souhaité passer la main après de nombreuses années au service de la Fédération et aussi à notre nouvelle secrétaire pour son intégration très rapide

Notre liberté de stationnement est menacée par les parcs à c/c. Les six premiers « Camping-cars Park » sont actuellement boudés par les camping-caristes car la fréquentation est seulement de 15 à 20 % en période de pointe et de 1 % hors saison.

Le risque est que par souci de rentabilité ces structures sollicitent les municipalités à prendre des arrêtés d'interdiction de stationnement généralisé pour les camping-cars. Si au cours de vos ballades vous découvrez ces types d'arrêtés, veuillez en récupérer un exemplaire et le transmettre à la FFACCC.

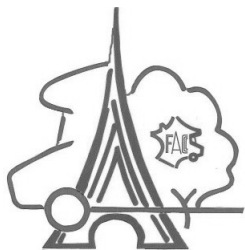
Il faudrait aussi recenser les campings à moins de 10 € la nuitée. Cela nous permettrait d'établir un fichier qui nous aiderait à lutter contre les tarifs très élevés de certaines aires de camping-cars.

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N°IM075100248 Assurance Allianz N° 45413848

Siège social : 20/22, rue Louis Armand 75015 PARIS

Téléphone : 01.45.58.57.86. E-mail : seccr.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACcRéPA DU 17 NOVEMBRE 2012

71 équipages sont présents sur 118.

Bienvenue aux nouveaux adhérents présents

Jean-Pierre et Marie DAVID
Hubert et Nadia KULITZA
René et Jacqueline LAUDREN
Michel et Chantal PASQUIER
Patrick et Geneviève LEONARD
René et Josiane ORGUE
Serge et Marie-Noëlle DESMAZURES

Courage aux adhérents absents pour cause de maladie :

Daniel et Nicole GESLIN
René et Renelle MENEUST

Rapport moral

Evolution des effectifs : On note une baisse régulière des effectifs du club, tendance constatée dans de nombreux clubs puisque la fédération a perdu 400 équipages en 2012, les effectifs passent de 5786 à 5386 équipages.

Rencontres Fédérales : **La coupe 2012 a été remportée par l'ACcRéPa**. Nous aurons en 2013 l'obligation de remettre cette coupe en jeu à l'occasion de la Fête des Clubs de la FFACCC (nouvelle appellation qui remplace les "Rencontres Fédérales") qui se déroulera à Orange du 7 au 12 mai prochain. Venez nombreux soutenir nos compétiteurs.

Agrément Tourisme : Il est rappelé que sans cet agrément notre club serait dans l'impossibilité d'organiser des sorties en toute légalité.

Partenariat FFACCC : 306 sont signés actuellement en France comme à l'étranger. Toutes ces informations sont condensées dans un fascicule distribué avec le premier numéro annuel de Vadrouille (courant mars), n'hésitez pas à les pratiquer en vous faisant connaître. Les dernières mises à jour de ce document sont consultables sur le site internet de la FFACCC. Il est rappelé que le Téléthon fait également partie de nos partenaires.

Futur permis de conduire C1 : Celui-ci va entrer en vigueur à compter du 19 janvier 2013, il permettra de conduire un véhicule dont le PTAC sera compris entre 3,5 et 7,5 tonnes avec la possibilité de tirer une remorque de moins de 750 Kg. Ce permis concernera les camping-caristes dont le permis de conduire a été obtenu après le 20 janvier 1975 et désireux de rouler avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes. Par contre l'obtention de ce permis sera conditionnée par le passage d'une épreuve théorique et pratique ainsi qu'une visite médicale. Les épreuves seront inspirées de celles nécessaires pour l'obtention du permis C desquelles sera extraite toute la réglementation relative au transport de marchandises. En ce qui concerne cette visite médicale, la réglementation actuelle précise que les candidats devront satisfaire aux conditions médicales du "groupe lourd" ce qui ne nous convient pas vraiment.

Ceux qui ont obtenu leur permis avant le 20 janvier 1975 ont la possibilité de conduire un véhicule de plus de 3,5 tonnes sous réserve de faire apposer le code 79 sur leur permis. Il est vivement recommandé de prendre cette précaution si ce n'est déjà fait.

Evolution de l'accueil des camping-cars : Il existe actuellement plus de 3000 aires de service sur notre territoire, dont 140 de plus en 2012. 80% sont créées à la demande des municipalités. Cependant dans le futur la menace d'être contraint de ne stationner que dans de gigantesques parcs à camping cars reste inquiétante. Le stationnement de nos véhicules étant légal partout sous réserve de ne déployer aucun accessoire : stores, tables ou marchepieds, veillons à notre comportement et donnons le meilleur exemple possible.

Rapport d'activité:

La parole est donnée à Jocelyne LEBLANC coordinatrice de sorties.

Cartes CCI : il est demandé de faire sa demande avant décembre afin de les regrouper au niveau de la FFACCC en fin d'année plutôt qu'en petit nombre chaque mois.

Sorties 2012 : Avec l'AG et la galette, 10 rassemblements ont été organisés ce qui constitue une vraie performance, sans compter notre participation à 3 sorties d'autres clubs.

Prévisions de sorties 2013 :

Galette 2013 à Fontaine Fourche : -----	19 et 20 janvier
Retrouvailles de Printemps à Lurcy Lévy : -----	du 11 au 15 avril
WE Pêche à Seraincourt: -----	du 19 au 22 avril
Fête des clubs de la FFACCC à Orange : -----	du 8 au 12 mai
Prolongations de la fête des clubs : -----	du 13 au 16 mai
Au Pays des pruneaux : -----	du 28 mai au 7 juin
Circuit en Bourbonnais et Livradois : -----	du 18 au 27 juin
La baie de Somme : -----	du 9 au 18 septembre
Salon du Bourget : -----	du 28 septembre au 6 octobre
AG ACcRéPa à St Nangis lès Mortagne : -----	26 et 27 octobre
Forum des voyages à Vitry : -----	du 7 au 12 novembre

Pour éviter de mettre la trésorerie en difficulté il est proposé pour les futures sorties qui nécessitent de faire des avances pour les réservations, de demander 2 chèques : le 1^{er} de 30% du montant de la sortie qui sera encaissé à la fin des inscriptions, et le second du solde qui sera encaissé comme d'habitude une semaine avant le début de cette sortie.

Le rapport moral, le rapport d'activité et la dernière proposition sont soumis au vote et sont adoptés à l'unanimité.

Rapport financier: La parole est donnée à Jean-Claude METEYER

Le Bilan :

A l'actif, les cautions versées pour les salles de réunion 1.800 €, les stocks (la boutique, les plaques bleues, les cartes CCI et les badges) pour 6.690€, la trésorerie 11.730€ et les charges payées d'avance (la location des salles et le prorata de l'assurance) pour 852€.

Au Passif, le report à nouveau de l'exercice précédent 14.980€ et les produits constatés d'avance (la quote-part des cotisations et la publicité des annonceurs 2012/2013) pour 2.264€.

Le compte de résultat :

Les charges contiennent deux rubriques, les achats de marchandises (la boutique, les plaques bleues, les cartes CCI et les badges) pour 1.747€ et les charges externes (les sorties, les revues, les réunions et les frais généraux) pour 66.966€.

Les produits sont répartis en trois postes, les productions vendues (la boutique, les plaques bleues, les cartes CCI, les badges, les sorties et les annonceurs) pour 55.863€, les autres produits (réunions AG et galette, les cotisations et les frais de gestion) 16.532€ et les produits financiers (intérêts livret A) pour 146€

Le contrôleur aux comptes Nicole Beaubeau intervient ensuite et déclare exact et conforme le bilan présenté.

Le bilan financier est ensuite proposé au vote et adopté à l'unanimité.

Publicité : La parole est donnée à Liliane FERRAND :

Le nombre de nos annonceurs a été doublé cette année ce qui nous a bien aidé pour le financement des "Nouvelles de l'ACcRéPa". Cet effort sera à poursuivre en 2013.

Boutique : La parole est ensuite donnée à Nicole LIEBIG responsable Boutique :

Après 3 années d'activité au sein de la boutique et suite à une forte demande, l'offre a été diversifiée pour satisfaire chacun et chacune. Une banderole "Boutique" a été réalisée pour en augmenter la visibilité à l'occasion de nos rassemblements.

Site internet : Jean-Claude MOUFFLE, responsable du site internet prend ensuite la parole :

Le nouveau site a été créé il y a 2 ans maintenant. Les difficultés de connexion soulevées l'année passée ont été corrigées et cela s'est traduit par une augmentation sensible de la consultation du site.

Quelques rubriques ont été ajoutées en page d'accueil et vous êtes invités à les découvrir. La rubrique "Dernière minute" a été démultipliée en "infos", "le coin des adhérents" et une nouvelle appelée "annonces" sur laquelle vous pouvez proposer les objets que vous souhaitez vendre.

Sur la page "sorties" sont indiquées les offres au fur et à mesure de leur parution. A ce propos il est demandé aux organisateurs des sorties de nous communiquer le maximum de détails comme les points GPS pour permettre de compléter l'information sur le site. Sur cette page vous avez également un lien vous permettant d'accéder aux bulletins d'inscription aux sorties et de les imprimer.

Sur la page souvenirs sont rassemblées sous forme de diaporamas les photos qui nous sont envoyées et qui ont été mises en musique cette année. Il est toutefois à déplorer qu'il n'y a que 5 personnes qui envoient leurs photos alors que les appareils sont bien plus nombreux lors des sorties...Et qu'il est très facile de les installer.

Si vous avez le moindre problème n'hésitez pas à me consulter.

Un autre lien intéressant sur cette page vous permet d'accéder aux comptes rendus des sorties sur lesquels vous trouverez les photos en couleurs alors qu'elles sont en noir et blanc sur le journal, et de plus grandes dimensions. Les statistiques de consultation du site sont bonnes puisqu'elles montrent que 80% d'entre vous sont allés sur notre site.

Après consultation des présents la création d'un "trombinoscope" est validée. Ceci permettra de mettre un nom derrière chaque visage. Bien entendu l'accès à cette rubrique sera protégé par mot de passe et ne sera donc accessible qu'aux adhérents.

Renouvellement des administrateurs :

4 sont en fin de mandat : Brigitte Le Calvez – Nicole Liebig – Roger Ollivier – Ghislaine Prigent

Se représentent : Brigitte Le Calvez – Nicole Liebig – Roger Ollivier

Annick Debaert et Guy Fressancourt proposent leur candidature. Après consultation de l'assemblée toutes les candidatures sont acceptées.

Le président donne ensuite quelques *informations d'ordre général* :

Le site internet du Monde du Camping-car propose la consultation des aires de service disponibles en France avec tous les détails utiles.

Rappel des conditions d'utilisation de la protection juridique . Remplacement de M. Lebouvier par Mme Draut.

Après quelques questions diverses l'assemblée générale est close et le conseil se retire pour définir sa future composition qui ressort comme suit :

Jocelyne LEBLANC	Présidente
Roger OLLIVIER	Vice président
Brigitte LE CALVEZ	Vice présidente et trésorière
Jean-Claude METEYER	Comptable
Annick DEBAERT	Secrétaire de séance et relations publiques
Liliane FERRAND	Publicité
Nicole LIEBIG	Boutique
Jean Claude MOUFFLE	Site internet
Guy FRESSANCOURT	Coordinateur de sorties

Le conseil d'administration est renforcé par

Marie Louise LEVEQUE	Déléguée aux Nouvelles de l'ACcRéPa
Marc BEAURAIN	Délégué à la sono

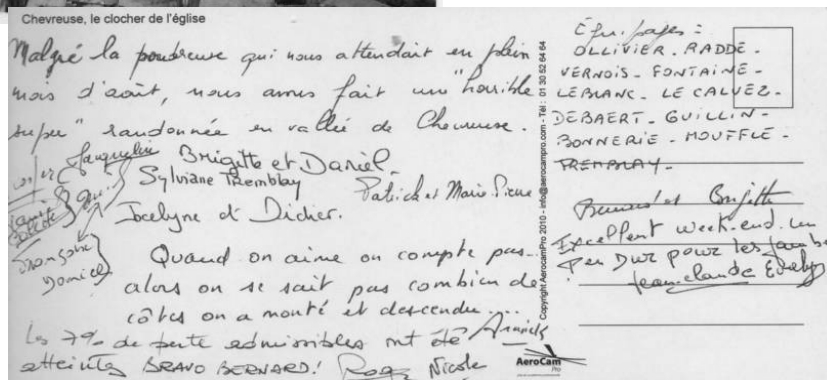
L'assemblée Générale est close à 17h30.

Roger Ollivier



Ils ont pensé à nous

De la Vallée de Chevreuse



PREVISIONS SORTIES pour 2013

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place

Avec l'ACcRépa

11 au 15 avril	Retrouvailles de printemps	Jocelyne et Didier LEBLANC
19 au 22 avril	La pêche	COMPLET Gilbert et Gisèle TRANCHANT
28 mai au 07 juin	Au pays des pruneaux	COMPLET Guy et Madeleine DEJEAN André et Nicole BEAUBEAU
18 au 27 juin	Circuit en Bourbonnais et Livradois	Jean-François et Michèle BEAL
09 au 22 septembre	La Somme	Patrick et Marie-Pierre FONTAINE André et Nicole BEAUBEAU
26 au 27 octobre	AG de l'ACcRéPa à St Langis-lès-Mortagne	Jocelyne LEBLANC

Ouvertes à tous les adhérents de la F.F.A.C.C.C.

07 au 16 mai	Fête des clubs de la F.F.A.C.C.C. à ORANGE	C.C.C. Provence-Côte d'Azur
05 au 11 août	Festival international de folklore de PORT-sur-SAONE	C.C.C. Est
18 au 24 septembre	Fête de la bière à MUNICH	C.C.C. Est
22 septembre au 07 octobre	Circuit en SICILE (voir notre revue n° 60) (3 équipages ACcRéPiens se sont inscrits, pas VOUS ?)	F.F.A.C.C.C.

ATTENTION ! ATTENTION !

Lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2012, il a été décidé que le **paiement des sorties d'une durée supérieure à un week-end s'effectuerait désormais comme suit** :

- Chèque d'acompte de 30% du prix demandé, plus les frais de dossier, qui sera mis en banque dès la clôture des inscriptions.
- Deuxième chèque du montant du solde qui sera mis en banque une semaine avant la sortie.

Les deux chèques seront à joindre au bulletin d'inscription.

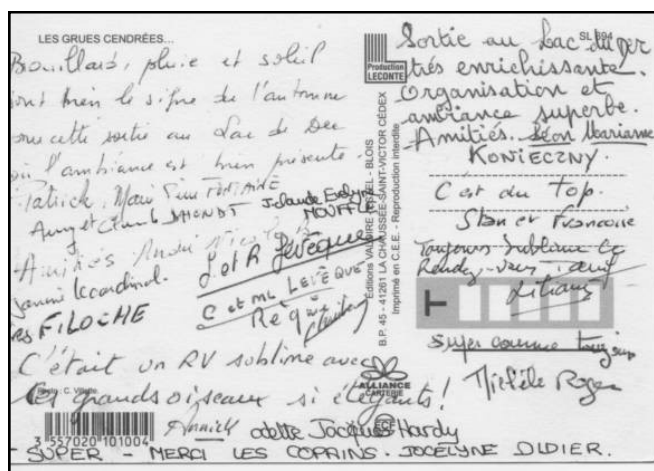
Les chèques afférents à une **sortie d'un week-end** seront mis en banque une semaine avant la sortie (sauf cas particulier).

Réservation obligatoire.



En regardant avec admiration le vol des grues cendrées au Lac du DER

Ils ont pensé à nous



Circuit en Bourbonnais et Livradois

Du Mardi 18 Juin au Jeudi 27 juin 2013

Proposé par Michèle et Jean- François BEAL
Assistés par Reine et Fernando Cerqueira

Jour 1 : Accueil chez Jocelyne et Didier Leblanc à Lurcy-Levis, à partir de 16 heures
Positon GPS : 02° 56' 091"E - 46° 41' 38.3" N
Apéritif et dîner de bienvenue, nuit sur place.

Jour 2 : Promenade en forêt de Tronçais organisée par Jocelyne et Didier.
Repas dans les campings cars, bivouac en forêt

Jour 3 : Charroux, visite guidée de la cité médiévale, du musée de l'horloge et de la fabrique de la célèbre moutarde.
Repas dans les campings cars, bivouac sur place.

Jour 4 : Route vers Vichy, journée libre, nuit en camping.

Jour 5 : Visites guidées de Vichy : le matin, Vichy sous Napoléon III, Déjeuner libre, l'après-midi : Vichy et Pétain. Fin de journée libre, nuit au camping.

Prévoir de bonnes chaussures de marche.

Jour 6 : Route pour le Livradois : de Vichy à Job, journée libre, nuit en bivouac dans le parc du château.

Jour 7 : Visite guidée du moulin à papier Richard de Bas, fabrication de papier selon la tradition du XVème siècle, déjeuner dans les camping-cars , installation au camping.

Jour 8 : le train touristique (réservé pour nous) nous conduira à La Chaise Dieu : visite guidée par un moine de l'abbaye, puis déjeuner au restaurant.
Retour au camping et nuit.

Jour 9 : Journée de liaison Ambert → La roche Tuilière
Déjeuner au lac Chambon dans les camping-cars et bivouac dans un site grandiose.

Jour 10 : Le Puy de Dôme
Ascension en train à crémaillère (en fonction depuis 2012),
Déjeuner de fin de circuit au restaurant du sommet.
Fin de notre circuit.

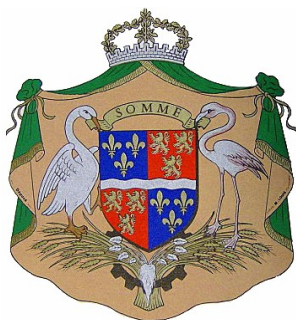
Coût du circuit : 280 euros par personne

Ce circuit est limité à 15 camping-cars.

Date limite d'inscription : le 06 Avril 2013

Ce programme est susceptible de modifications.

Arriver avec pleins et vides faits.



UN PETIT TOUR AVEC NOUS DANS LE PAYS DE SOMME ?

(Organisation FONTAINE/BEAUBEAU)

Du 8 au 19 septembre 2013 Marie-Pierre, Nicole, André et Patrick vous proposent une petite escapade dans le pays de SOMME.

Si d'aventure vous osez franchir le nord de la Seine alors:

- => rendez vous à PERONNE au mémorial 1914 - 1918
accueil le 8 à partir de 15h sur le parking du mémorial (49°55'703N 02°55'852E)
- => nous traverserons la haute SOMME, paysages vallonnés bordés d'étangs et de champs de batailles
- => nous irons à NAOURS voir les "Muches"
- => puis à AMIENS, et ses jardins aquatiques, sa cathédrale , sa petite Venise:
le quartier Saint Leu
- => continuons la route vers SAMARA pour un coucou préhistorique
- => une halte à LONG en bord de somme où l'on utilisait la force de l'eau à des fins électriques
- => puis à RAMBURES nous visiterons un château féodal
- => la maîtrise du verre nous sera contée a BLANGY sur Bresle
- => une promenade en bord de mer, ses falaises, ses galets, ses bas champs, ses dunes, son habitat
- => apprenons et découvrons la faune et la flore de la BAIE DE SOMME à Saint Valéry sur Somme
- => ballade au parc du Marquenterre
- => à FORT-MAHON le sable fin et la baie d'Authie nous signerons la fin du voyage

Grâce à André et Nicole le côté festif de notre périple n'a pas été oublié

Par précaution et comme d'habitude , arrivez avec les pleins et vides faits.

Le circuit comprendra environ 250 km.

Coût du circuit : 198 euros par personne.

Limité à 25 camping-cars.

Bulletin d'inscription en fin de revue



FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE PORT sur SAÔNE (Haute - Saône) Du 05 au 11 août 2013.

Organisation :

POULET Mauricette et Robert (et Christiane et Jacques Defrain)
2 Impasse de l'Érable
39120 - PETIT NOIR

Tél : 03 84 81 63 13 - Mob : 06 32 41 71 22

Situation : Port sur Saône est situé à une douzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Vesoul.

Coordonnées GPS : entrée camping : N 47° 40' 55.2" - E 6° 02' 23.4"

Si votre appareil ne reconnaît pas ce lieu, voici les coordonnées de l'entrée de la rue qui mène au camping :

N 47° 40' 58.2" - E 6° 02' 34.3"



La municipalité de Port sur Saône et le Camping-Car Club Est vous invitent à la 24^{ème} édition de cette grande manifestation d'envergure régionale rassemblant durant six jours plusieurs nations du monde entier qui viennent présenter leur folklore et leur culture. Six jours donc, d'échanges et de convivialité passés à la rencontre d'autres peuples grâce aux différentes animations organisées.

Sous réserves de modifications, nous vous livrons une première approche des groupes invités : Bosnie Herzégovine, Chili, Sri Lanka, Ghana, Espagne, Ecosse... des représentants de pays de l'Europe de l'Est.

Cette sortie est ouverte à tous les adhérents de la FFACCC. Ils seront accueillis au camping municipal de Port sur Saône (situé à 300 mètres des spectacles et à 800 mètres du centre ville et des commerces.)

Coût du séjour : 35 € par adulte - 17,50 € par enfant de moins de 18 ans.

Frais d'organisation : 10 € par camping-car. - (Surcoût pour les non adhérents à un club : 10 € par véhicule.)

Sont inclus :

- L'emplacement au camping (ou sur l'annexe jouxtant le camping,) sans électricité, du 05 au 12 août 2013.
(Possibilité de branchement électrique pour un forfait de 15 €, à payer sur place, dans la limite de la puissance et des prises disponibles.)

Nota : compte tenu du nombre d'arbres sur le camping, nous ne pouvons pas garantir une réception satellite pour la télévision à tous les emplacements. Mais vous aurez des spectacles en salle tous les soirs.

- L'accès aux spectacles en salle climatisée et à toutes les animations extérieures du Festival durant la semaine.

Avec toujours la même place réservée en tribune ou sur une chaise devant la scène.

- Un repas offert par la municipalité, suivi d'un spectacle « spécial Camping-Caristes. »

- Vin d'honneur et animations au cours du séjour.

Date limite d'inscription : 10 juin 2013.

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée vers la mi-juillet 2013.

I.G.C

ALDEN



La tablette Global Concept du Camping-Car

I.G.C® est un concept développé par Alden, qui marie l'usage d'une tablette avec la gestion des accessoires du camping-car tels qu'une antenne satellite, un téléviseur, la lumière ou encore l'énergie.

► À quoi sert-elle d'une manière générale ?

Elle peut être connectée en Wifi. Elle vous permet de surfer sur Internet, relayer vos e-mails, discuter en visioconférence via une webcam, lire des livres électroniques, télécharger des applications, voir des films ou consulter des photos de votre appareil photo numérique, écouter de la musique, et bien plus encore...

► À quoi sert-elle en camping-car ?

Elle autorise une gestion simplifiée, moderne et précise des éléments de votre camping-car, en remplaçant les tableaux de contrôles. Elle pilote votre antenne satellite et votre téléviseur, elle supprime les télécommandes multiples ou encore vous affiche votre reste en stock d'électricité. Elle permet de consulter des listes de bonnes adresses, d'être informé des communications de votre constructeur favori ou de votre concessionnaire. Alden développe des applications dont vous ne pourrez plus vous passer : surveillance à distance, surveillance sur place ou caméra de recul. Le réseau social aFriends ouvre la porte de la communauté des camping-

caristes. Elle vous permet des commandes à distance, comme par exemple programmer un enregistrement TV durant votre absence ou encore surveiller votre domicile.

► Quels sont ses avantages ?

Ses avantages se situent tout d'abord dans sa faculté multitâches. Son approche intuitive est un atout majeur : nul besoin d'explications fastidieuses. Grâce au tactile, son ergonomie autorise une prise en main très rapide. Une autonomie plus importante, un gain de place et de poids ainsi qu'une connectique équivalente à celle d'un ordinateur portable viennent compléter ses nombreux autres atouts.

► Qu'en dit la Presse ?

La tablette numérique qui fait tout à bord [...] une nouvelle petite bombe confectionnée par Alden. [...] Son concept, faire ce que font les autres tablettes [...] et faire ce qu'elles ne font pas : [...] se rendre indispensables dans un camping-car. [...] I.G.C® offre une foule d'applications supplémentaires, entièrement dédiées [...] Wifi - solution simple et pratique du fait qu'il existe de nombreux 'hot spots' où se connecter librement [...] Elle pourra également être reliée en permanence et partout, grâce à une antenne Satnet.

Camping-Car Magazine 233



COMPATIBLE



PARTENARIAT NARBONNE ACCESSOIRES

Où trouver l'I.G.C® ? Les 60 points de vente Narbonne Accessoires s'engagent dans la révolution 'tablettes' en s'assurant la distribution exclusive de la très prometteuse tablette I.G.C®. C'est une vraie bonne nouvelle pour les camping-caristes.

Un personnel compétent et formé pourra conseiller les camping-caristes. De nombreuses applications, dont certaines exclusives Narbonne Accessoires, verront le jour, en plus de toutes les applications déjà installées ou disponibles sur l'Android Market.

La synergie Alden-Narbonne Accessoires est une véritable opportunité pour l'utilisateur. De vrais professionnels de la distribution d'accessoires et le leader de la technologie embarquée mettent en commun leur savoir-faire pour un réel progrès. Une autre vraie bonne nouvelle est la présence dans les points de vente de l'authentique "Nouveauté" de l'année : l'antenne automatique AS4®, la première antenne automatique garantie à vie*. Il sera alors facile de se convaincre de cette véritable avancée technologique, au service du confort de l'utilisateur.

Narbonne Accessoires et Alden à suivre...

NARBONNE
ACCESSOIRES

Voyagez comme vous vivez...

Détails des conditions sur simple demande : **ALDEN** 14 route de Strasbourg, F-67230 HUTTENHEIM ou par Internet: www.alden.fr

* garantie unité extérieure non cessible accordée au premier utilisateur sous réserve de retour du bon de garantie. / ** avec module de conversion

Applications, illustrations et fonctionnalités données à titre informatif susceptibles de modifications sans préavis. Certaines applications nécessitent une connexion Wifi. Compte tenu des nombreuses variantes, les applications installées peuvent différer de celles présentées. Alden, AS4, A.I.O., I.G.C. et I-COM sont des marques enregistrées par Alden SAS. / iPhone, iPad touch et iPad sont des marques enregistrées par APPLE Inc.



100 Ans d'expérience et d'innovation
au service de la Qualité et de la Sécurité
Leader Mondial de la Suspension Pneumatique

Firestone

Suspensions pneumatiques
by



DRIVE-RITE

**SPÉCIALISTE DU RENFORT
CHASSIS ALKO SUR MESURE**

- +** Hauteur de franchissement
- +** Résultat garanti
- +** Tenue de route et confort optimisés



Photos non contractuelles

NOUVEAU



LA CENTRALE PNEUMATIQUE AUTONOME

Multi-fonctions, elle vous offre une réserve d'air de 10 litres à 10 bars disponible en permanence. Pour gonfler vos coussins pneumatiques, vos pneus, canots pneumatiques, etc...
Livrée avec soufflette et mano de gonflage.

**NOUVEAU
CRIC PNEUMATIQUE
PROFESSIONNEL**



www.firestone-france.com

GRUPE SHD - DRIVERITE FIRESTONE France • 18, Rue de la Paix • 76410 ST AUBIN LES ELBEUF
Tél : 02.35.81.53.03 • Fax : 02.35.78.67.57 • contact@firestone-france.com



Disponible pour :

- lames de ressort d'origine
- Ressorts hélicoïdaux d'origine



FIRESTONE
N°1 MONDIAL DE LA
SUSPENSION PNEUMATIQUE

DRIVE-RITE
AIR SUSPENSION SYSTEMS
Firestone

« Une gamme complète de renforts de suspensions à air ... »



DRIVE-RITE
AIR SUSPENSION SYSTEMS
Firestone

Groupe SHD
18 rue de la Paix
76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
Tél : 02 35 81 53 03
Fax : 02 35 78 67 57
Contact@firestone-france.com
www.firestone-france.com



TOYOTA



LAND-ROVER



MITSUBISHI



NISSAN

et d'accessoires techniques »



Centrale pneumatique avec réserve d'air
pour gonfler suspensions, pneus....
livrée avec soufflette
+ pistolet de gonflage avec manomètre



**NOUVEAU
CRIC PNEUMATIQUE
PROFESSIONNEL**



DRIVERITE

AIR SUSPENSION SYSTEMS

Firestone

- Leader de la suspension pneumatique depuis plus de 20 ans en Europe, DRIVERITE est née de la multiplication des applications sur les véhicules utilitaires par les carrossiers. Toujours plus lourds, plus larges, plus hauts avec des porte-à-faux importants, les véhicules utilitaires voient leurs suspensions mécaniques d'origine atteindre leurs limites. C'est pourquoi grâce à notre expérience et nos partenariats avec les constructeurs automobiles, nous avons développé une gamme complète de solutions pour optimiser confort, sécurité et tenue de route. Installés en Normandie et doté d'un atelier technique de 1000 m² à proximité de Rouen, nous réalisons pour vous les montages les plus exigeants. Vous découvrirez sur place une équipe compétente pour établir un diagnostic de votre véhicule, vous conseiller et vous proposer une solution technique adaptée. Assistés d'un vaste réseau de revendeurs - installateurs à travers toute la France, nous saurons vous accompagner partout pour toujours plus de confort et de sécurité.

3 questions à ... Sébastien Heurtaux, Directeur général Driverite Firestone France

► Pourquoi un renfort de suspensions ?

Le camping-car à cellule est haut, large, long et souvent affaissé de l'arrière. D'où des transferts de charge importants. Le renfort compense ballant et roulis, tout en redressant la partie arrière. L'utilisateur qui ajoute des équipements - un porte vélos, par exemple - modifie la répartition des masses. Le renfort réduit les effets négatifs de ces ajouts en mode dynamique. Une boule d'attelage doit être placée entre 35 et 42 cm du sol. Elle est bien souvent en deçà des 35 cm. Le renfort replace la boule à une hauteur en conformité avec la norme. Un véhicule mal équilibré rencontre des problèmes d'adhérence au freinage et au démarrage.

Dans ce cas, l'ESP, s'il est présent, et l'antipatinage se déclenchent de manière intempestive. Le renfort redonne un comportement sain au véhicule.

► Les Véhicules Utilitaires Légers actuels sont-ils concernés par un renfort ?

Oui. Les modèles actuels sont souvent longs - avec un porte-à-faux arrière important - et assez lourds, car très bien équipés. Leurs suspensions mécaniques sont très sollicitées par la charge permanente que constitue la cellule - c'est encore plus vrai avec les PL. De toutes les manières, les suspensions d'origine perdent obligatoirement en efficacité dans le temps et ce, quel que soit le véhicule. Par ailleurs, les puissances moteur ayant augmenté, les utilisateurs souhaitent naturellement accroître leur sécurité en éliminant au maximum les facteurs de risques.

► Pourquoi une suspension pneumatique ?

Par rapport à un dispositif métallique, l'air et le caoutchouc naturel d'une suspension pneumatique filtrent mieux les remontées de vibrations verticales. Ensuite, pouvoir faire varier la pression dans les boudins (de 1 à 7 bars), si l'on a un compresseur embarqué (disponible en option), autorise de mettre le véhicule d'aplomb à l'étape (la différence de hauteur entre gauche et droite est de 7 cm). Cette faculté permet aussi d'accéder aux ferrées sans talonner.

Pourquoi choisir DRIVERITE Firestone ? Les secrets d'une qualité inégalée

- 1 - Platinas en acier haute résistance anti corrosion
- 2 - Logo Firestone = Garantie d'une pièce d'origine de haute qualité
- 3 - Renfort tressé en acier moulé dans la masse pour plus de résistance
- 4 - Structure croisée 6 à 8 plis pour une meilleure longévité
- 5 - Caoutchouc naturel absorbant les écarts de température
- 6 - Etanchéité parfaitement garantie grâce aux platines serties



Expo Sport Camping

TRIGANO

CHAUSSEON
CAMPINGCARS

LAMANCELE

Oxygen
camping vans

LAKE
LABOUTEMENT

challenger

CARAVELAIR

Silver

ALPINE

ALPINE
CAMPINGCARS



-10%
sur le magasin
et l'atelier sur
présentation de
votre carte adhérent
ACcRé Pa.

🔍 découvrir ou
redécouvrir
Notre parc de véhicules
neufs et occasions
(atelier, préparation,
réparation, SAV...)
ainsi que nos
magasins d'accessoires



TOP
ACCESSOIRES

www.expocamping-loisirs.com

RN 14 - Rue Emile Zola - ZA Porte Ouest - 95480 PIERRELAYE
Tél. 01 34 64 38 55 - Fax 01 30 37 71 10
commercial@expocamping-loisirs.com

ESSONNE Caravanes

Tél. : 01 69 01 72 98

Vente de camping-cars et de caravanes neuves et d'occasions



ESSONNE CARAVANES
42 AVENUE DE LA DIVISION
LECLERC - RN 20
91310 LONGPONT SUR ORGE

www.essoncar.com



OLYMPIUM

**La solution
à la
surcharge
Sans permis
E-B
(selon modèle)**

PODIUM

24230 MONTCARET

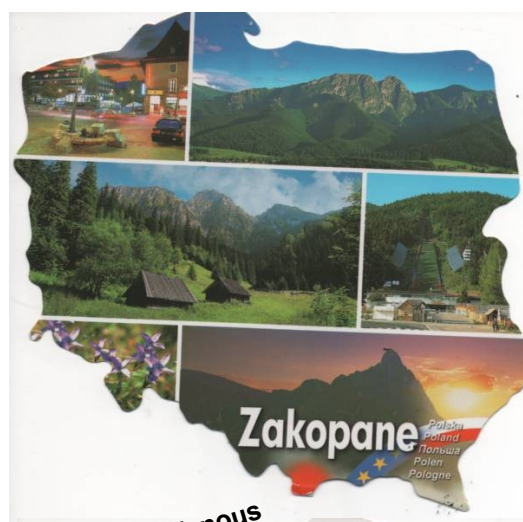
Tél. +33(0)5 53 73 44 16

Mob. +33 (0)6 79 65 52 95

podium@fautras.org

www.fautras.com

MAXIPODIUM



Zakopane

Polska
Poland
Tatry
Polen
Pologne

Ils ont pensé à nous

Amis
Camping - bariste.
Bien le bonjour
de notre chère
Pologne
J'ai fait très
Amities - Bismarck
KONIECZNY

PRIORYTET
PRIORITAIRE

Roger et Nicole
- Olivier
11 rue du G. de Gaulle
91310 Longpont
sur Orge
(FRANCE)

ZAKOPANE
Krupówki noc, panorama z Gubałowski,
w Dolinie Strzyżyskiej, skocznia narciarska,
zobacz stolica nad Giewontem.

Note aux ACcRéPiens : Si vous êtes intéressés, vous pouvez obtenir le programme détaillé auprès de notre coordinateur de sortie : Guy FRESSANCOURT

FÊTE DE LA BIÈRE - MUNICH

Du 18 au 24 septembre 2013 à Erding.
Organisé par le « Campingfreunde Sonnenschein. »



Organisateurs du CCC Est :



Mr et Mme GRUNEWALD André

11 A rue du canonier Corrè

67310 - WASSELONNE

Tél : 03 88 87 01 70 ou 06 30 99 18 51

E-mail : cccest.andre@gmail.com

Adresse du rassemblement :

Am Stadion 6 - « Festplatz »

D - 85435 - ERDING

(Suivre les indications : Rally)

Erding (Allemagne) est situé :

- au Nord-Est de la ville de Munich. (Environ 40 kms.)

- au Sud-Est de l'aéroport de Munich. (Environ 15 kms.)

Coordonnées GPS : N 48° 18' 48 " - E 11° 54' 49"

Sur place, vous bénéficierez de :

- la proximité immédiate d'une ville bavaroise présentant un mélange de traditions et de modernisme;
- une place municipale avec toilettes et une alimentation électrique sécurisée;
- d'un chapiteau spacieux où vous pourrez vous restaurer du midi au soir;
- 4 soirées musicales, folklore et soirées dansantes.

Les frais de participation sont de 42 €. Sont inclus :

- un cadeau surprise « Rally »
- 2 litres de bière par équipage
- l'accès libre à tous les événements sous chapiteau du jeudi au dimanche.

Emplacement : 12 € / jour par véhicule. Sont inclus :

- branchement électrique. (Chauffage et climatisation interdits.)
- eau propre et tous les services.

Demande spécifique :

- très important : le tri des déchets. (papier, verre, canettes, déchets ménagers...)

Un périmètre fermé sera réservé aux remorques et voitures. Ces engins ne pourront pas être garés près des camping-cars.

A noter :

- Date limite de réception des inscriptions : 29 juillet 2013
- Vous recevrez par retour de courrier (ou via E-mail,) un document numéroté à apposer sur le pare-brise de votre véhicule pour l'arrivée sur le site. (Réception de ce document en fonction de nos présences à domicile, mais, au plus tard, dans les 10 premiers jours d'août.) Ce document servira - entre autres - à faciliter le tri des camping-cars à l'entrée du site.
- Toute inscription non complète sera retournée à l'expéditeur. Celui-ci ne sera pas inscrit au séjour avant la réception du document complété, accompagné d'un timbre poste au tarif en vigueur.
- Merci de ne pas arriver avant le 17/09 à 14 h 00.
- Départ le : le 24/09 à 12 heures au plus tard.
- Frais d'organisation CCC Est par équipage : 23 €.
- Surcoût si non adhérent à un club : 10 €

Excursions :

Veillez à bien choisir vos excursions, en fonction de vos envies et éventuellement des choix des équipages avec lesquels vous souhaitez faire vos visites. Nous ne procéderons à aucun échange, revente de billet ou annulation.





26^{ème} édition du Téléthon

Comme je vous l'avais avancé lors de notre dernière AG, je n'ai pas eu de demande et de contact.

Par contre comme chaque année, un équipage a assisté un caméraman dans le Val de Marne Est, en le conduisant le vendredi soir et le samedi toute la journée, de manifestation en manifestation afin de réaliser un reportage dans les communes participantes. Un grand merci à l'équipage Mimi et Claude.

Pour ceux qui étaient présents à Chatillon-Coligny à notre AG, vous avez participé puisque tous nos billets de tombola ont été pris d'assaut, certes nous en avons manqués, mais rassurez-vous nous en prévoirons beaucoup plus la prochaine fois.

Eh bien merci à vous d'avoir acheté tous les billets, toutes les sommes que les clubs apportent sont centralisées par notre secrétariat national et remis à l'AFM, pour faire grimper le compteur, pour que la recherche puisse avancer.

Responsable Téléthon Marc

L'ACcRéPa au REVEILLON organisé par le C.C.C. CENTRE à SELLES-SUR-CHER

Après le rendez-vous de la veille à BEAUGENCY avec une jolie promenade le long du CHER les adhérents se retrouvèrent à la jolie salle des fêtes de SELLES-SUR-CHER.

L'organisation fut à la hauteur de l'évènement 175 camping-cars et 350 convives avaient répondu à l'appel du réveillon.

L'ambiance était de mise par les nombreux costumes qui ont animé cette soirée un peu troublée par l'intrusion de petits cochons mais cela a relancé le débat des rillettes de Tours et celles du Mans.



Néanmoins le repas fut d'excellente qualité et dans les flons flons de la nuit l'orchestre nous fit passer de 2012 à 2013 dans le délire jusqu'à 4 heures du matin.



Le lendemain matin nous avons randonné pendant 2 heures pour éliminer les calories de la veille; pour ensuite se retrouver devant un buffet froid et accueillir la venue de Madame de Fontenay pour participer à l'élection de miss TOURAINE qui fut l'apothéose de la soirée.

Nous devons remercier nos G.O. du Club Med du CCC Centre pour leur dévouement et l'accueil qui nous a été réservé.

Bonne année à tous.



Pensez à aller sur notre site, d'autres photos vous y attendent et elles sont en couleur !

PASSAGE DES GRUES AU LAC DU



« Merci d'être venus nous voir.





**Dehors il fait froid !!!
Ici, nous sommes chouchoutés !
Merci à ceux qui ont œuvré pour que
nous soyons tous réunis.**



Prêts pour le départ ?



**Deux des magnifiques églises à pans de
bois que nous avons visitées.**



**Metallurgic park
Haut fourneau**

A voir : www.metalurgicpark.com



**Fonds de modèle
d'Antoine Durenne**

A voir : www.fontesdart-sommevoire.org

Visite à un artiste



Le maître et le modèle



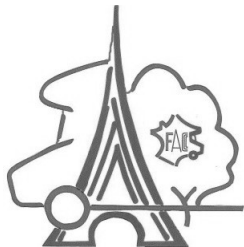
L'apprenti...



... et son oeuvre

Pensez à aller sur notre site, d'autres photos vous y attendent et elles sont en couleur !

**Merci à Jocelyne pour ses photos
Marie-Louise Levêque**



BULLETIN D'INSCRIPTION

Au circuit

BOURBONNAIS-LIVRADOIS

Dates du séjour : 18 au 27 juin 2013

Date limite d'inscription : 06 avril 2013

Nom et prénom des organisateurs : Jean-François et Michèle BÉAL,

Participants :

Monsieur : **Prénom :**

Madame : **Prénom :**

Enfants : (date de naissance) :

Autres personnes :

Adresse :

CP : **Ville :**

Tél. fixe : **Tél. port :**

N° adhérent FFACCC : **Nom du club** (si vous n'êtes pas adhérent ACcRéPa) :

Longueur du véhicule : **Remorque :** Oui Non **Avez-vous la CB ?** Oui Non

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans notre revue

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.

Prix : 280€ par personne	Prix par personne	Nombre de personnes	TOTAL
Acompte (30% de 280€)	84€		
Frais de dossier			6€
Montant 1er chèque (acompte + 6€) (encaissement dès la clôture des inscriptions)			
Montant 2ème chèque (encaissement une semaine avant la date de la sortie)	196€		

Si vous n'êtes pas adhérent de l'ACcRéPa, prière de mentionner au dos du chèque : vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone, votre club et n° adhérent FFACCC.

Conditions générales et particulières : Consultables sur le site (page des bulletins d'inscription) ou en fin de notre revue.

Je soussigné M. ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme de la sortie.

Date et signature de l'adhérent

Cachet du club

Bulletin à adresser accompagné des chèques correspondants à :

Jean-François BÉAL

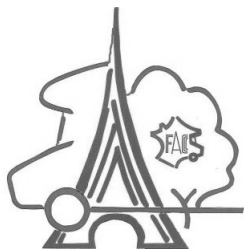
3 Avenue Mireille

94420 LE PLESSIS TREVISE

Tel : 01.45.76.81.28 / 06.80.13.54.24

Courriel : jfbeat@voila.fr





Association Camping-Cariste Région Parisienne

BULLETIN D'INSCRIPTION

« UN PETIT TOUR AVEC NOUS » DANS LE PAYS DE SOMME »

Dates du séjour : 08 au 19 septembre 2013

Date limite d'inscription : 31 mai 2013

Nom et prénom des organisateurs : Patrick et Marie-Pierre FONTAINE, André et Nicole BEAUBEAU,

Participants :

Monsieur : **Prénom :**

Madame : **Prénom :**

Enfants : (date de naissance) :

Autres personnes :

Adresse :

CP : **Ville :**

Tél. fixe : **Tél. port :**

N° adhérent FFACCC : **Nom du club** (si vous n'êtes pas adhérent ACcRéPa) :

Longueur du véhicule : **Remorque :** Oui Non **Avez-vous la CB ?** Oui Non

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans les pages de notre revue.

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, etc.

Prix : 198€ par personne	Prix par personne	Nombre de personnes	TOTAL
Acompte (30% de 198€)	60€		
Frais de dossier			6€
Montant 1er chèque (acompte + 6€) (encaissement dès la clôture des inscriptions)			
Montant 2ème chèque (encaissement une semaine avant la date de la sortie)	138€		

Si vous n'êtes pas adhérent de l'ACcRéPa, prière de mentionner au dos du chèque : vos nom, prénom, adresse, n° de téléphone, votre club et n° adhérent FFACCC.

Conditions générales et particulières : Consultables sur le site (page des bulletins d'inscription) ou en fin de notre revue.

Je soussigné M. ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme de la sortie.

Date et signature de l'adhérent

Cachet du club

Bulletin à adresser accompagné des chèques correspondants à :
Patrick et Marie-Pierre FONTAINE
38 Allée de la Vènerie
78310 COIGNIERES
Tel : 09.52.53.15.99 / 06.61.18.24.45
Adresse courriel : pmpfontaine@yahoo.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE de PORT sur SAÔNE

Dates du séjour : du 05 au 11 août 2013

Organisation : **POULET Mauricette et Robert** (et Christiane et Jacques Defrain)
 2 Impasse de l'Érable
 39120 - PETIT NOIR
 Tél : 03 84 81 63 13 - Mob : 06 32 41 71 22

Participants : Si vous êtes membres du CCC Est, possédez-vous la plaque bleue ? **OUI - NON**

Monsieur : Prénom :

Madame : Prénom :

Enfants (dates de naissance) :

Autres personnes :

Adresse :

CP : Ville :

N° adhérent FFACCC : Club :

N° tél portable : E-mail :

Participation :

Frais de la sortie : Adulte : 35,00 € X =

Enfant de moins de 18 ans : 17,50 € X =

Total : = -> Chèque au nom de : **Association Culture et Loisirs de Port sur Saône.**

Frais administratifs et d'organisation : 10 € par camping-car. -> Chèque au nom du CCC Est.

Non adhérent à un club : (UCCF) + 10 €

Total sortie :

Sont inclus dans le prix : le détail des prestations comprises dans le prix est indiqué dans la présente revue.

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburants, les repas, les visites non mentionnées dans le programme, etc.

Nous souhaitons, en fonction des places disponibles en salle et au camping (cerclez votre choix)

Un branchement électrique (au forfait de 15€) à régler sur place) : Oui Non

Un emplacement ombragé (sans télévision satellite) Oui Non

Une place sur une chaise (Plus de confort et d'espace) Oui Non

Paiement : Les 2 chèques de paiement doivent être libellés au nom (voir ci-dessus) et parvenir à l'organisateur au plus tard le **10 juin 2013**

Conditions générales : (sont reprises dans les dernières pages de la présente revue)

Nombre minimum de C.Cars : **100** Nombre maximum de C.Cars : **160**

En cas d'annulation : (voir les conditions générales dans les dernières pages de la présente revue)

Je soussigné M ou Mme agissant pour moi-même et (ou) pour le compte des personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ainsi que du programme réputé comme faisant partie intégrante du contrat.

Date et signature de l'adhérent

Date et signature de l'organisateur

Le 1 mars 2013

Poulet Robert



Inscription FETE DE LA BIERE

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Adresse E-mail : _____ @ _____

N° adhérent FFACCC : _____ Club : _____

Camping-car : immatriculation : _____ Longueur : _____ m.

Date d'arrivée : _____ Date de départ : _____ Nombre de nuitées : _____

Je souhaite recevoir le document à afficher sur le parebrise par courrier postal : ☐ ou par E-mail : ☐

<u>Nature des frais</u>	<u>Par unité</u>	<u>Nombre</u>	<u>Euros</u>
Participation au rallye. (2 adultes et enfants de - 18 ans.)	42.00		
Pour chaque personne supplémentaire	23.00		
Participation si une seule personne à bord	33.00		
Frais d'emplacement (par nuit et par emplacement.)	12.00		
Frais d'organisation CCC Est par équipage	23.00		
Si non adhérent à un club (par véhicule)	10.00		
<u>Excursions</u>	<u>Par personne</u>		
Mercredi 18/09 : Kelheim	28.50		
Mercredi 18/09 : Dachau	13.50		
Jeudi 19/09 : Regensburg / Kelheim	29.50		
Jeudi 19/09 : Abensberg - Tour de Hundertwasser	25.50		
Vendredi 20/09 : Munich, ville mondiale	19.50		
Vendredi 20/09 : Erding en vélo	7.50		
Samedi 21/09 : Munich (1) Défilé des brasseurs	13.50		
Samedi 21/09 : Straubing	19.50		
Dimanche 22/09 : Munich (2) Défilé des costumes	13.50		
Lundi 23/09 : Munich (3) Visite de la Fête de la Bière - Départ : 10h45	14.00		
Lundi 23/09 : Munich (3) Visite de la Fête de la Bière - Départ : 15h00	14.00		
Total - Établir un chèque au nom du CCC Est			

Le bulletin dûment rempli et accompagné du chèque correspondant est à adresser avant le 29 juillet 2013 à :

Mr et Mme GRUNEWALD André
11 A rue du canonier Corré
67310 - WASELONNE
Tél : 03 88 87 01 70 ou 06 30 99 18 51
E-mail : ccest.andre@gmail.com

Date et signature du participant :

Date et signature de l'organisateur :
 Le 5 janvier 2013

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Yonne le 20/10/2006.
 Immatriculation au registre du tourisme N° BMO 75100284 - Assurance Allianz N° 45413648 - Siège social : 20/22 rue Louis Armand - 75015 - Paris - Tél : 06 45 58 57 86 - E-mail : sec.ffacc@wanadoo.fr



Bonjour,

Parce que ce sont les clubs et associations de camping-caristes qui font vivre et découvrir ce loisir au plus grand nombre et aux nouvelles générations, nous avons décidé de renforcer notre lien avec l'ACCREPA et tous ses membres.

Nous avons donc imaginé 2 offres promotionnelles destinées aux camping-caristes adhérents :

Propriétaire d'un véhicule de moins de 5 ans :

Nous vous offrons un contrôle d'étanchéité GRATUIT* (Afin de valider votre garantie constructeur et sous réserve que le véhicule fasse partie d'une des marques suivante dont nous sommes distributeur : Rapido, Challenger, Burstner, Rimor, Challenger, Dethleffs, Autostar, Oxygen, Pilote, Adria, Chausson, Font Vendôme)

Propriétaire d'un véhicule d'occasion de plus de 5 ans :

Nous vous offrons un chéquier cadeau imprimable vous donnant droit à de nombreuses réductions sur des opérations d'entretien et accessoires de votre véhicule (forfait contrôle technique, forfait climatisation, forfait vidange, pack multimédia, kit distribution, batteries) ; chéquier en pièce-jointe.

Sachez qu'il est possible de se faire prêter un véhicule de courtoisie en cas d'intervention technique prolongée sur votre véhicule.

Ces offres ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours, valables jusqu'au 01/06/2013 dans nos 2 concessions de Seine et Marne et applicables uniquement aux membres pouvant justifier d'une carte d'adhérent ACCREPA.

Nos 2 concessions en Seine et Marne :

CAREP CAMPING CAR, 111 Avenue du Général de Gaulle, 77330 Ozoir-la-Ferrière
Tel : 01 60 02 76 08 - www.carep-camping-car.com

MARQUET Campingcar-77.com, 51 Avenue Georges Clémenceau, 77400 Lagny sur Marne
Tel : 01 64 12 48 48 - www.campingcar-77.com

Cordialement.

Dominique Marquet.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

DEMANDE D'ADHÉSION Année 2013

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACCRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACCRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

**Ces questions n'ont qu'un seul but :
Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir
Merci de votre confiance et bienvenue.**

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Monsieur : **Prénom :**

Date de naissance / / **Actif ou Retraité - Profession ou ancienne**

Madame : **Prénom :**

Date de naissance / / **Active ou Retraitee - Profession ou ancienne**

Enfant(s) à charge Prénoms /Ages :

.....

Adresse :

Code postal : **Ville :**

N° téléphone domicile : **N° téléphone mobile :**

Adresse courriel : @

Marque et type de votre camping-car :

Avez-vous la C.B ?

Avez-vous précédemment été membre d'un club de Camping-Caristes ?

Si oui, lequel ? **S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC**

Indiquez votre n° d'adhérent : **Possédez-vous la plaque bleue :**

Cotisation année 2013 : 60 euros

Droit d'entrée pour la première année : ...10 euros (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Paiement par chèque de : **70 euros** à l'ordre de **l'ACCRéPa.**

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

Siège social : 2 rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE - Tél. 06 10 92 08 22 - Courriel : accropa@accropa.fr - Site WEB : <http://accropa.fr>
Association loi 1901 – Sous-préfecture de Palaiseau n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars
Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance ALLIANZ n° 45413848
Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motorhomes (F.I.C.M.)

Conditions générales et particulières d'organisation des sorties

L'inscription à l'une de nos sorties implique l'acceptation des conditions générales et particulières ci-dessous rappelées

Conditions générales

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du code du tourisme dont le texte est reproduit ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

Le bulletin d'inscription et le programme de la sortie constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires les caractéristiques, conditions particulières et prix de la sortie tels qu'indiqués dans le bulletin d'inscription et le programme seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de bulletin d'inscription ou de programme le présent document constitue, avant la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie AGF/Allianz « Le Calvez Xavier 77 Bld Albert 1^{er}, BP 20206 35202 RENNES Cedex 2 » un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile à hauteur de 153.000€ au titre de la Responsabilité Civile Professionnelle.

ART. R211-5 - Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titre de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ART. R211-6 - Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates, et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage et du séjour tels que :

- 1°. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.
- 2°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou autres usages du pays d'accueil.
- 3°. Les repas fournis.
- 4°. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 5°. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement.
- 6°. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix.
- 7°. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour, cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ.
- 8°. Le montant ou le % du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde.
- 9°. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10.
- 10°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 11°. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-après.
- 12°. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes locaux de tourisme.
- 13°. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie.
- 14°. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18.

ART. R211-7 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci, le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ART. R211-8 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les 2 parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1°. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assurance ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur.
- 2°. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjours fractionnés les différentes périodes et leurs dates.
- 3°. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, l'heure et lieu de départ et de retour.
- 4°. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil.
- 5°. Le nombre de repas fournis.
- 6°. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit.
- 7°. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour.
- 8°. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ci-après.
- 9°. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxe de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies.
- 10°. Le calendrier et les modalités de paiement du prix : en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.
- 11°. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur.
- 12°. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés.
- 13°. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus.
- 14°. Les conditions d'annulation de nature contractuelle.
- 15°. Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous.
- 16°. Les précautions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur.
- 17°. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (N° police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.
- 18°. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur.
- 19°. L'engagement de fournir par écrit à l'acheteur au moins 10 jours avant la date prévue du départ les informations suivantes :
A: Le nom, l'adresse et le N° de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et N° de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou, à défaut le N° d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur.
B: Pour les voyages et séjours de mineur à l'étranger, un N° de téléphone, une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place du séjour.
- 20°. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.
- ART. R211-9 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui, pour effectuer le voyage ou le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise en aucun cas à une autorisation préalable du vendeur.
- ART. R211-10 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférents, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ART. R211-11 - Lorsque avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparations pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ART. R211-12 - Dans le cas prévu à l'article L211-5, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec AR. L'acheteur sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées. L'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ART. R211-13 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un % non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparations pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser dès son retour la différence de prix.
- Soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.

Conditions particulières

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le bulletin d'inscription. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le bulletin seront communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autres ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si la sortie s'en trouve écourtée, allongée ou annulée.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Annulation, modification et cession

Le remboursement total ou partiel des prestations n'est pas possible, sauf cas très exceptionnel dûment justifié, après accord unanime des membres du bureau.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

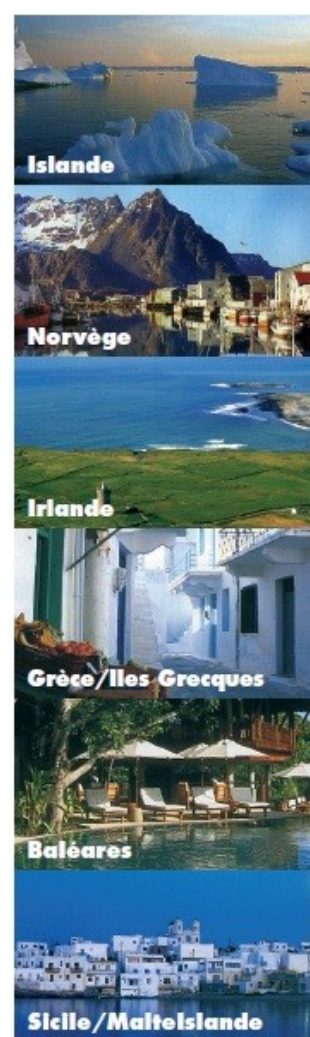
Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces billets de banque ; fourrures, bijoux, et objets précieux.

De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Sauf demande expresse de l'adhérent, toute photographie le concernant pourra être publiée dans notre revue.



Toutes traversées maritimes aux meilleurs prix

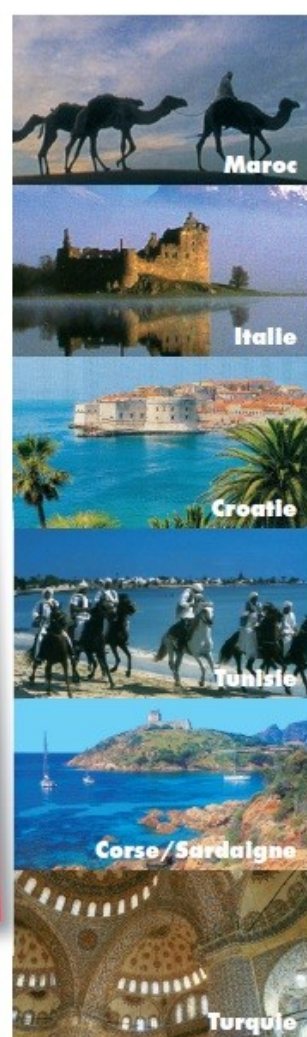
SETE - TANGER & SETE - NADOR

Nouveaux FERRIES - Nouvelle COMPAGNIE
MODERNE - CONFORTABLE - RAPIDE



www.euromer.net

EURO-MER - 5, quai de Sauvages - CS 10024 - 34078 MONTPELLIER CEDEX 3
Tél. 04 67 65 67 30 - Fax 04 67 65 20 27



03 44 08 33 97

www.abri-proteccar.com



Protégez votre véhicule de la pluie, neige, givre, soleil...

PARCS D'EXPOSITION

RN1 La Mare d'Ovillers
60570 MORTEFONTAINE EN THELLE
03.44.08.33.97

Quartier La Tuilerie
RDN 7
83 PUGET SUR ARGENS
03.67.21.95.04

PIERREFEUX D'AQUITAINE
47180 Ste BAZEILLE
05.53.88.94.81

LA FRANCE COMPTAIT 250 000 CAMPING-CARS EN 2011. UNE NOUVELLE CIBLE POUR LES CAMBRIOLEURS ?

Pour un devis
en quelques
minutes, appelez
le 0810 500 810
(prix d'un appel local)

Pour partir en toute tranquillité,
la MAIF assure votre camping-car
comme moyen de transport,
mais aussi tout ce qu'il contient,
comme à la maison*.



ASSUREUR MILITANT.

Parlons-en.

* Selon conditions contractuelles.

Délégation MAIF d'Arpajon
6 rue Marc Sangnier - 01 60 83 64 00

Délégation MAIF d'Évry
Bois-Sauvage - 12 rue du Bois-Guillaume - 01 69 47 67 00

Retrouvez-nous aussi sur www.maif.fr/campingcar



MARQUET

campingcar-77.com

anciennement



Claye Souilly Caravanes

CONCESSIONNAIRE

Camping-cars & Caravanes



www.campingcar-77.com



Ouvert
7/7j

51 Avenue Georges Clémenceau - 77400 Lagny-sur-Marne - Tél. 01 78 09 73 08

campingcar77@gmail.com Du lundi au samedi de 9h-12h30 et 14h-19h et le dimanche de 14h à 19h



Prêt de VOITURES DE COURTOISIE possible en cas
d'intervention technique prolongée !!!

250 camping-cars
en exposition

CAREP
campingcar IDF

www.carep-camping-car.com



www.carep-camping-car.com



Nouveau
site internet
360°

Ouvert
7/7j

CAREP CAMPING-CAR

111 Avenue de Général de Gaulle - 77330 Ozoir-la-ferrière - Tél. 01 60 02 76 08

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h. Ouvert le dimanche de 14h à 19h.

LA MAURITANIE EN CAMPING-CAR

6 voyages de janvier et mars chaque année
avec départs garantis

2 circuits différents possibles
à combiner en un voyage

d
le programme détaillé
des infos pratiques
des récits de voyage
des photos de Mauritanie
une vidéo du voyage

ainsi que
des adresses de campings
des stationnements
des conseils pour le Maroc
avec points GPS

sont téléchargeables sur
www.mauritanie-aventure.com

les camping-cars restent sur la route
goudronnée et forment
un camp de base itinérant

expéditions dans le désert
avec les 4x4 de l'organisation
vous pourrez les conduire

sortie en mer en voilier
avec les pêcheurs
du Banc d'Arguin

possibilité d'extension
au Sénégal

MAURITANIE AVENTURE

tél. 04 71 02 90 07

tél. 06 14 82 49 41

mauritanieaventure@free.fr

